

*una caritate,
una regula,
similibusque
vivamus moribus*



*Liturgia est culmen
ad quod actio Ecclesiae tendit
et simul fons unde
omnis eius virtus emanat.*

SECRETARIUS LITURGIÆ
Ordinis Cisterciensis

Bulletin liturgique 2020-1

Monastère de Heiligenkreuz, 27 novembre 2020

Chers frères et soeurs

Vers la fin d'une année qui a été marquée par la pandémie COVID 19, même dans le domaine liturgique, je voudrais vous envoyer à tous un bulletin d'information liturgique. Le Saint-Siège et les conférences épiscopales locales ont dû intervenir à plusieurs reprises dans l'ordonnement de la liturgie pour assurer, d'une part, sa célébration en toute sécurité et, d'autre part, son maintien nécessaire en tant qu'élément constitutif de l'existence ecclésiale. Ces interventions, parfois très dures, blessent, mais elles nous ont aussi montré une fois de plus combien la liturgie façonne et assure notre identité monastique. Nous avons dû et devons renoncer à beaucoup de choses, pour d'autres choses nous avons renouvelé notre façon de voir, ce qui, en fin de compte, nous a même enrichis. Je voudrais vous inviter tous à réfléchir consciemment en communauté sur ce que ce temps et les ajustements nécessaires ont fait à votre communauté et à sa liturgie. Réfléchissez à ce qui vaut la peine d'être conservé et à ce qui - le plus tôt possible - devrait être repris dans vos activités de culte.

Étant donné que de nombreuses adaptations de la liturgie pour l'ensemble et pour une partie de l'Église sont devenues nécessaires en raison de la COVID-19, elles n'ont qu'une pertinence temporelle et géographique très spécifique, je ne m'étendrai donc pas sur celles-ci. Toutefois, vous pouvez obtenir des informations à leur sujet auprès des évêques ou des conférences épiscopales compétentes.

Le calendrier propre d'un monastère

En raison du nombre croissant de béatifications, canonisations et commémoraisons ajoutées au calendrier général romain, au calendrier des ordres et aux différents calendriers diocésains, l'abbé général Mauro-Guiseppa Lepori m'a demandé de rappeler les règles liturgiques concernant le calendrier.

Le Concile Vatican II nous enseigne dans la Constitution liturgique "Sacrosanctum Concilium", numéros 102-111, les principes de l'année liturgique : "107. L'année liturgique sera révisée de telle sorte que, en gardant ou en restituant les coutumes et les disciplines traditionnelles attachées aux temps sacrés, en se conformant aux conditions de notre époque, on maintienne leur caractère originel pour nourrir comme il faut la piété des fidèles par la célébration des mystères de la

Rédemption chrétienne, mais surtout du mystère pascal. 108. On orientera l'esprit des fidèles avant tout vers les fêtes du Seigneur, par lesquelles se célèbrent pendant l'année les mystères du salut. Par suite, le propre du temps recevra la place qui lui revient au-dessus des fêtes des saints, pour que le cycle entier des mystères du salut soit célébré comme il se doit. 111. Selon la tradition, les saints sont l'objet d'un culte dans l'Église, et l'on y vénère leurs reliques authentiques et leurs images. Les fêtes des saints proclament les merveilles du Christ chez ses serviteurs et offrent aux fidèles des exemples opportuns à imiter. Pour que les fêtes de saints ne l'emportent pas sur les fêtes qui célèbrent les mystères mêmes du salut, le plus grand nombre d'entre elles seront laissées à la célébration de chaque église, nation ou famille religieuse particulière ; on n'étendra à l'Église universelle que les fêtes commémorant des saints qui présentent véritablement une importance universelle.

En outre, le dimanche et le carême en particulier doivent être revitalisés d'une manière particulière. Afin de mettre tout cela en pratique, le calendrier a été massivement réduit, et des efforts ont été faits pour sélectionner de façon bien équilibrée le choix des saints dans les différentes "catégories" : le sexe, l'état ecclésiastique, le continent, le siècle, etc. De plus, les degrés de célébration ont été réduits à 5 : Solennité, Fête, Memoire obligatoire, Memoire ad libitum, pro Missa ad libitum. Une liste de jours liturgiques facile à utiliser a été créée, qui peut être trouvée dans le Bréviaire et le Missel.

Le calendrier général romain est la base du calendrier d'un monastère particulier. Il est normatif pour l'ensemble de l'Église romaine. Il est reproduit dans la Directoire de notre Ordre - dans son état actuel.

Chaque diocèse a son propre calendrier diocésain, qui est approuvé par l'évêque et le Saint-Siège. Selon ce calendrier, les ordres religieux n'adoptent comme solennité que le principal patron du diocèse, le principal patron de la grande région (par exemple le continent) et le jour de la consécration de la cathédrale comme fête. Tous les autres jours de mémoire qui y sont mentionnés ne concernent pas les communautés religieuses et ne doivent pas être célébrés. Ces jours n'étant pas connus du Directoire de notre Ordre, il faut les lui faire connaître pour qu'ils soient imprimés dans le Directoire.

Notre Ordre, comme chaque Ordre, a un Calendrier religieux spécifique approuvé par le Chapitre Général et le Saint-Siège. Il est normatif pour l'ensemble de l'Ordre. Il est reproduit dans le propre Directoire de notre Ordre - dans son état actuel.

Le saint patron principal d'un lieu ou d'une ville est célébré comme une solennité, le saint patron secondaire éventuel comme un jour de mémoire. Dans chaque chapelle et église (et donc aussi dans chaque église de monastère), il y a d'autres fêtes qui leur sont propres : la solennité de l'anniversaire de leur consécration, lorsqu'ils sont consacrés ; la solennité du titre de l'église ; la mémoire d'un saint ou d'un bienheureux, qui est inscrit dans le Martyrologe ou son annexe et qui est enterré dans l'église concernée. Ces jours n'étant pas connus du Directoire de notre Ordre, il faut les lui faire connaître pour qu'ils soient imprimés dans le Directoire.

Si, un jour donné, il n'y a pas de solennité, de fête ou de mémoire à célébrer, on est libre de célébrer une mémoire qui n'est pas commémorée, de célébrer un saint du jour figurant dans le calendrier

diocésain ou le Martyrologe Romain Si l'on souhaite célébrer un bienheureux, la condition est qu'il ait été béatifié pour la région concernée (région, diocèse, ordre). Les saints peuvent être vénérés liturgiquement dans l'Église universelle, et les bienheureux uniquement dans l'Église particulière. Toutefois, ces journées doivent toujours être célébrées au maximum au rang de "Memoire ad libitum" et en aucun cas, les mémoires ne doivent être classées à un rang supérieur uniquement parce qu'elles sont la fête des supérieurs ou des membres de la communauté.

En général, il faut veiller à ne pas surcharger le calendrier, surtout pendant l'Avent et le Carême. Dans ce cas, il est souvent conseillé d'inclure un nombre plus restreint de saints dans le calendrier propre et de se concentrer sur la sélection de ceux qui ont une relation particulière avec la communauté. L'Église n'a pas l'intention de célébrer le calendrier diocésain et le calendrier religieux dans son intégralité en y incluant tous les jours de mémoire qui ne sont pas desservis. La célébration du cercle annuel a en soi une grande valeur. Je voudrais demander une révision critique du calendrier diocésain et, si nécessaire, l'adapter aux normes mentionnées ici. Une fois de plus, je vous invite à vérifier les détails dans le Directoire et à les modifier si nécessaire. Veuillez envoyer un courrier au Père Xavier Guanter O.Cist. (Poblet) : biblioteca@poblet.cat Je tiens à remercier le Père Xavier pour son important ministère et je recommande à tous de consulter régulièrement le Directoire et de s'unir ainsi aux Saints célébrés dans d'autres communautés et de prier pour les défunts qui sont décédés l'année précédente et qui sont énumérés en annexe.

Nouvelles de l'Église et de l'Ordre

Avec le décret de la Congrégation pour le Culte Divin du 7 octobre 2019 (Prot. N. 404/19) - suivant le souhait du Pape - la mémoire de la "Bienheureuse Vierge Marie de Lorette" le 10 décembre a été inscrite dans le calendrier général romain, comme "memoire ad libitum", et peut désormais être célébrée dans le monde entier. La Collecta latine (prière quotidienne ou Oraison) est reproduite ici:

Deus, qui promíssa Pátribus adímplens
beátam Vírginem Maríam elegísti,
ut matrem fíeret Salvatóris,
concéde nobis illíus exémpa sectári,
cuius humílitas tibi plácuít,
et oboediéntia nobis prófuit.
Per Dóminum.

Toutes les traductions dans les langues nationales sont fournies et publiées par les conférences épiscopales compétentes.

J'ai reçu le message suivant de la Congrégation brésilienne :

A propos du nouvel office de la Congrégation brésilienne : ce sont les Psaumes selon le schéma 1 du Rituel Cistercien, sans diviser l'office de nuit en deux semaines. L'hymnaire de Vaussin est presque intact dans sa simplicité (mais peut-être la version finale apportera-t-elle de nombreux hymnes issus de la réforme de saint Etienne Harding ou de saint Bernard) ; le traditionnel Antiphonaire (principalement après impression par Westmalle et ajouts par Bernard Kaul) ; de

courtes lectures et des réponses de la "Liturgia horarum". Le nouvel office devrait être utilisé dans tous les monastères de la Congrégation et, si nécessaire, offre deux options : une plus proche de nos traditions et une autre plus liée à la "Liturgia horarum" actuelle. Cela a très bien fonctionné. Le nouvel arrangement semble être satisfaisant (ce qui est presque un miracle). Même les monastères qui ont utilisé le schéma des psaumes de la "Liturgia Horarum" en 4 semaines n'ont eu aucun problème avec les nouveaux livres. Grâce à Dieu, tous les monastères de notre congrégation ont très bien accepté ce livre et nous avons enfin un bréviaire commun à nouveau. Nous vous félicitons très chaleureusement pour ce grand travail.

Missel : Il est prévu d'obtenir la confirmation (du Saint-Siège) de cette traduction révisée et de publier une belle version avec un lectionnaire séparé. La version finale comprendrait en annexe l'"Ordinarium Missae" et le rituel cistercien de la Semaine Sainte (cf. Rituale Cisterciense 1998). Il contiendrait également des partitions, une "Missa in cantu", des préfaces avec mélodie, etc. De toutes ces choses, nous n'avons jusqu'à présent que la révision de la Missae Propriae en portugais. Pour les prochaines étapes, nous devons attendre le calendrier de l'Ordre et la nouvelle traduction brésilienne du Missel 2002 avant de pouvoir commencer à travailler sur l'édition.

Martyrologe : Nous avons maintenant le Martyrologe romain en portugais. Cependant, après des années d'utilisation, nous avons constaté que cette édition ne peut pas du tout être utilisée dans la salle capitulaire (ou dans le réfectoire, comme le font de nombreuses communautés aujourd'hui) parce qu'elle est trop longue, contient trop de saints, etc. De plus, elle est très éloignée de notre tradition. Nous avons donc commencé à convertir le martyrologe actuel en une forme plus traditionnelle, en utilisant autant que possible les anciennes entrées du martyrologe cistercien. Un travail très compliqué, je l'avoue. Le volume contiendra également la Règle de Saint Benoît dans la subdivision cistercienne classique (quatre fois par an). Ce dernier est en soi destiné à être utilisé à Itatinga, mais il est également à la disposition des autres monastères qui souhaitent l'utiliser.

Il existe également une édition du lectionnaire pour les défunts. La traduction brésilienne doit être révisée et faire l'objet d'une belle édition

Activités du Secrétariat pour la liturgie

En février 2021, une réunion pour les responsables liturgiques a été prévue à Helfta. En raison de la COVID-19, elle a malheureusement dû être annulée. J'espère qu'une nouvelle date sera fixée dès que nous aurons à nouveau planifié la sécurité.

À cette fin, le travail sur un bréviaire complet en latin et en allemand progresse. Le Graduel cistercien prend également une forme de plus en plus concrète. Toute personne intéressée peut me contacter à tout moment.

À ce jour, 198 utilisateurs sont enregistrés dans le thésaurus en ligne. Si vous n'êtes pas encore inscrit, vous pouvez le faire à tout moment : www.liturgia-ocist.org ! Vous avez la possibilité de télécharger 132 fichiers, de discuter de sujets liturgiques dans un forum et de télécharger vous-même du matériel de valeur. Veuillez enrichir cette plate-forme liturgique unique avec vos contributions et votre participation.

Nouvelles publications et autres

Les sœurs bénédictines de l'Abbaye française de Notre-Dame de Fidélité se sont donné pour objectif d'enregistrer le répertoire complet du chant grégorien. Cela implique 7 000 heures de chant. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le site : www.neumz.com

Alicia Scarcez, L'antiphonaire cistercien primitif d'après les sources musicales de 1136/1140, Le premier chant de Cîteaux retrouvé. Spicilegium Friburgense n° 47, ISBN 978-3-402-13636-2. Dans cet ouvrage de taille impressionnante (855 pages !), qui se veut expressément le pendant musical des éditions de textes de Chrysogonus Waddell publiées dans la même série, il ouvre un terrain musical largement méconnu et doté d'un sens archéologique, à savoir la première antiphonie cistercienne en usage sous Etienne Harding à Cîteaux et dans tous les autres monastères de l'Ordre jusqu'au début des années 1140. La spécialiste belge de la liturgie Alicia Scarcez, née en 1978, qui enseigne et mène des recherches à l'Université de Fribourg en Suisse, est très versée dans la musicologie, le chant liturgique (elle est chantre et chef de chœur), la paléographie musicale ainsi que dans l'histoire culturelle des ordres médiévaux. Elle a déjà écrit sur la réforme chorale des Cisterciens sous Bernard de Clairvaux, dite la soi-disant deuxième réforme du chant cistercien. Avec ces riches talents, en plus d'une façon de travailler méticuleuse et d'un plaisir visible à compiler et systématiser l'accès, elle est prédestinée pour un tel travail.

Les bénédictins de l'abbaye française de Solesmes ont réédité le "Liber hymnarius" en 2019. Les seules adaptations aux innovations liturgiques depuis 1983 sont les références aux hymnes communaux pour les saints inclus dans le calendrier romain depuis 1983 ; aucun nouvel hymne n'a été trouvé. Cependant, on remarque que l'ancienne préface de Dom Cardine, par laquelle "les moines de Solesmes" recommandent une interprétation sémiologique du chant, a été largement supprimée. À cette fin, toutes les références dans la partition musicale à une interprétation des chants à la lumière des neumes les plus anciens ont été effacées. Il s'agit probablement d'une déclaration discrète mais claire des éditeurs selon laquelle le monastère a maintenant aussi fait ses adieux quasi officiels à l'interprétation sémiologique de leur confrère Cardine. Il reste à voir si l'ancienne préface et donc l'interprétation sémiologique du chant peuvent vraiment être considérées comme obsolètes. Grâce à des projets tels que le Graduale Novum, il y a de forts signes de vie de cette interprétation chorale, qui est avant tout également orientée vers la théologie liturgique, et qui est tout aussi importante et exemplaire pour les questions centrales de l'interprétation du choral cistercien. ISBN-13 : 978-2852743199, ISBN-10 : 2852743191

Le missel italien a été publié dans une troisième édition (Messale Romano, terza edizione). Certaines particularités doivent être soulignées : La prière du Notre Père "ne nous soumet pas à la tentation" dans la version italienne officielle se lit maintenant "ne nous laisse pas à la tentation". Dans les mots du calice, on peut lire : "pour vous et pour tous". Dans le "Gloria", "paix sur terre aux hommes de bonne volonté" est remplacé par la phrase "paix sur terre aux hommes, aimés de Dieu". Au-delà de cela, il y a beaucoup de bienveillance incluse et une attention particulière est accordée à la formulation inclusive : "fratelli e sorelle". Dans le "Kyrie", la version grecque originale de cet ancien appel à la prière sera préférée à l'avenir. Le nouveau missel peut être utilisé dès à présent et est obligatoire à partir du dimanche de Pâques, le 4 avril 2021.

Réponses aux questions reçues

- Quelle est la procédure à suivre lorsque le jour de la Toussaint (2 novembre) tombe un dimanche ?

L'ordre de préséance des fêtes liturgiques est clair : le jour des défunts est inscrit ici sous I.3 (comme les grandes fêtes), le dimanche du cycle annuel sous II.6 (comme les fêtes). Ainsi, la Journée des défunts remplacerait le dimanche. Mais les rubriques du Bréviaire et du Missel règlent aujourd'hui la question comme suit : La messe doit être célébrée avec les péripopes de la Journée de tous les défunts, mais la liturgie des heures a lieu le dimanche. Si les Laudes et les Vêpres sont célébrées avec le peuple, on PEUT prendre les Laudes et les Vêpres de la Journée de tous les défunts. On sent bien ici que le mystère de la résurrection, que nous célébrons le dimanche, ne peut être célébré qu'en unité avec la mémoire du défunt et est indissociable de celle-ci.

- Dans notre Ordre, il est prévu de s'incliner profondément au lieu de s'agenouiller. Cela s'applique-t-il également lorsque l'on passe devant le tabernacle ?

Pour la liturgie romaine, les genoux et les arcs sont réglementés dans la norme PGMR 274 : "La gèneuflexion, dans laquelle le genou droit est fléchi vers le sol, exprime l'adoration ; elle est donc réservée au Saint-Sacrement et à la Sainte-Croix à partir de l'adoration solennelle pendant la célébration liturgique du vendredi de la Passion du Seigneur (Vendredi Saint) jusqu'au début de la Veillée pascale. Pendant la Messe, le prêtre célébrant fait trois gèneuflexions : après avoir levé l'Hostie, après avoir levé le calice et avant la Communion. Les particularités à observer pendant la messe concélébrée sont indiquées sur place (cf. nn. 210-251). Si le tabernacle contenant le Saint-Sacrement se trouve dans le presbytère, le prêtre, le diacre et les autres ministres liturgiques doivent fléchir les genoux lorsqu'ils entrent et sortent de l'autel, mais pas pendant la célébration de la Messe.

Sinon, tout le monde fait une gèneuflexion en passant devant le Saint Sacrement, sauf lorsqu'ils vont en procession. Les enfants de chœur qui portent la croix de procession ou des bougies font un nœud avec leur tête au lieu de plier les genoux".

La tradition cistercienne proprement dite a été réglementée pour la dernière fois dans le cadre du rituel cistercien en 1998. A la page 43, sous le numéro 2.2.a. : "L'autorisation est accordée d'adopter le nouveau Missel romain (y compris les adaptations), en tenant compte de [lat. "habitatis prae oculis"] : "une profonde inclinaison au lieu de la gèneuflexion prescrite par le Missel romain."

La question de savoir si toutes les gèneuflexions doivent être remplacées par des inclinaisons profondes est souvent menée avec beaucoup d'émotion et ne peut pas être résolue par une simple réponse. Chaque monastère suit des traditions locales et spécifiques qui sont précieuses en elles-mêmes. Toute forme de révérence honore en fin de compte le seul vrai Dieu et c'est l'essence même du signe, qui doit être intériorisé et vécu.

■ Les monastères de notre ordre sont exclus de la sphère d'influence de l'évêque local (exemt). Cela signifie-t-il que l'abbé ou l'abbesse peut librement organiser la liturgie dans la maison et sont-ils ainsi soustraits à l'autorité de l'évêque diocésain ?

L'exemption pour les communautés religieuses est décrite dans le décret "Christus Dominus - Sur la charge pastorale des évêques" (nn. 33-35) du Concile Vatican II et réglementée canoniquement dans le can. 678 CIC. Il y est écrit :

CD 35 : ".3. L'exemption, selon laquelle les religieux sont rattachés au Souverain Pontife ou à une autre autorité ecclésiastique et soustraits à la juridiction des évêques, regarde surtout la structure interne des instituts: le but en est de mieux coordonner et harmoniser toutes choses dans l'existence des religieux et de veiller davantage au progrès et à la perfection de la vie commune religieuse [34]. L'exemption permet aussi au Souverain Pontife de disposer des religieux pour le bien de l'Église universelle [35] et à une autre autorité compétente d'en disposer pour le bien des églises de sa propre juridiction.

Mais cette exemption n'empêche pas les religieux d'être soumis dans chaque diocèse à la juridiction des évêques selon le droit, dans la mesure où le requièrent l'accomplissement de leur charge pastorale et la bonne organisation du ministère des âmes

Can 678 : §1 En ce qui concerne le soin des âmes, l'exercice public du culte divin et les autres oeuvres d'apostolat, les religieux sont soumis au pouvoir des Evêques auxquels ils doivent témoigner respect dévoué et révérence. 2 Dans l'exercice de l'apostolat extérieur, les religieux sont aussi soumis à leurs propres Supérieurs et doivent rester fidèles à la discipline de leur institut; les Evêques eux-mêmes, si le cas se présente, ne manqueront pas d'urger cette obligation. 3 Dans l'organisation des oeuvres d'apostolat des religieux, il faut que les Evêques diocésains et Supérieurs religieux agissent de concert.

En conséquence, il est en principe de la compétence des évêques ou des conférences épiscopales de régler le soin pastoral et la célébration publique des services divins. Bien entendu, les questions liturgiques qui ne sont pas réglées par l'évêque et le culte non public sont ordonnés par les supérieurs selon les dispositions des Constitutions respectives.

J'aimerais profiter de cette occasion pour vous rappeler que ce n'est pas seulement l'autorité qui peut ordonner le service de culte de manière efficace et significative, mais aussi la compétence et la beauté. Dans ce cas, il peut toujours être utile de demander conseil à la communauté ou de demander l'aide d'experts.

■ Peut-on chanter des séquences dans l'ordre cistercien ?

Dans la musique d'église, une séquence est un chant lyrique, semblable à une hymne. Une séquence fait partie de l'ordinaire de la Sainte Messe dans le rite romain des grandes fêtes individuelles. Le terme séquence vient du mot latin sequi (qui signifie "suivre" en latin), car le chant de la liturgie de la Sainte Messe suivait à l'origine directement l'Alléluia en tant que Jubilus - une mélodie richement formée et sans paroles sur le a final de l'Alléluia. Les séquences sont devenues

très populaires à la fin du Moyen Âge. Environ 5000 séquences de rimes sont connues. Le Concile de Trente (1545 à 1563) a réduit les séquences pour la liturgie romaine à quatre : (1) "Victimae paschali laudes" (séquence de Pâques), (2) "Veni Sancte Spiritus" (séquence de Pentecôte), (3) "Lauda Sion Salvatorem" (séquence de la Fête-Dieu), (4) "Dies irae" (séquence de mort dans le Requiem). "Das Stabat mater" (à la mémoire des douleurs de Marie) a été ajouté comme cinquième séquence en 1727. Dans la liturgie renouvelée, la séquence du "Dies irae" du Requiem mort a été retirée du Missel et insérée dans la Liturgie des Heures : elle peut maintenant être considérée comme l'"hymne" de la dernière semaine de l'année ecclésiastique ou du "Jour des morts". Selon l'ordre de base du Missel romain (PGMR n° 64), la séquence est chantée aujourd'hui entre la deuxième lecture et l'Évangile avant l'Alléluia. Elle est obligatoire - selon le Missale Romanum - le dimanche de Pâques (Victimae paschali laudes) et le dimanche de la Pentecôte (Veni Sancte Spiritus) ; les autres séquences (Lauda Sion Salvatorem, Stabat mater) sont des composantes facultatives de la Sainte Messe le jour de la fête respective. Le Directoire de notre Ordre suit cette nouvelle pratique romaine.

La raison pour laquelle nous, les Cisterciens, avons évité les séquences pendant des siècles, et dans certains endroits les évitent encore, réside dans le passé. Le rite cistercien original de la messe est essentiellement le rite de la messe du diocèse de Chalon-sur-Saône (province ecclésiastique de Lyon) - dans ce diocèse se trouvait le monastère de Cîteaux. Dans ce rite de messe gallo-franc, la séquence n'était tout simplement pas habituelle. Comme le Conseil de Trente a reconnu l'indépendance de notre propre rite, la séquence n'a pas été insérée. Cependant, comme la liturgie cistercienne est devenue de plus en plus romaine, la séquence n'a jamais trouvé sa place dans nos livres liturgiques, mais beaucoup d'autres éléments l'ont fait. C'est pourquoi la séquence est encore mentionnée dans le répertoire aujourd'hui. Ceux qui veulent suivre l'ancienne tradition religieuse et y renoncer sont certainement libres de le faire, mais il peut être intéressant de méditer sur ces textes beaux et profonds ou de les utiliser dans le culte. C'est pourquoi ils ont déjà été mentionnés dans la brochure "Laudes Vespertinae seu Cantus Diversi ad Benedictionem SS. Sacramenti" (Westmalle 1926).

Fin

Merci beaucoup de votre attention. Restez en bonne santé. Que le Seigneur vous bénisse, vous et vos communautés.

Avec des salutations fraternelles,

Votre Frère Cœlestin Nebel O.Cis

✉ Stift Heiligenkreuz, Markgraf-Leopold-Platz 1, 2532 Heiligenkreuz im Wienerwald, Austria
💻 liturgia@ocist.org
☎ +43 680 44 64 364 (auch via WhatsApp und Signal) oder Skype-Benutzername: coeli11

[Translatio: Sr. Ombelina de Mas Latrie O.Cist., Boulaur]